



COMMISSION DU FOOT D'ANIMATION

PROCES-VERBAL n°3

Réunion du 09/12/2024

Président : M. MIGUEL Nuno Filipe (CD)

Présents : Mme GAUTIER Nadine, MM. BOUZIDI Hakim (CD), OUHARANI Sofiane (CD), MASMOUDI Hassen

Excusé : M. MENIAOUI Imed

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

La commission rappelle l'**obligation d'établir une Feuille de Match Informatisée (FMI) ou papier si la tablette est défectueuse**, sous peine de sanctions financières.

Nous demandons aux clubs de **créer des identifiants Footclubs aux éducateurs et de les habilitier aux compétitions les concernant**. Nous vous informons que les accès Footclubs peuvent être limités à la gestion de la feuille de match de sa catégorie.

En cas de réalisation d'une feuille de match papier, il est important de **notifier sur la partie réserve d'avant match, la cause de la non utilisation de la FMI**.

La commission vous rappelle **qu'aucun match ne doit débuter sans la réalisation d'une feuille de match**.

Les 1^{ère} et 2^{ème} journée, ont été gérées par la Technique, via la Commission d'Organisation des Compétitions, ainsi que les plateaux Officiels.

Pour vos éventuels forfaits, feuilles de Match manquantes ou non conformes, vous devez consulter les PV de la Commission d'Organisation de Compétitions.

A partir de la 3^{ème} journée, c'est la Commission Foot Animation qui gère, avec l'appui de CTD DAP (Technique), la suite.

Par ailleurs, pour la saison 2024-2025, en approbation avec le Comité Directeur du District 75, les sanctions financières (suivant l'annexe financière ci-joint), seront appliquées au Clubs en infraction.

Nous allons proposer au Comité Directeur, de procéder en fin de saison, à des dotations aux clubs, participants aux diverses compétitions de Football Animation, une redistribution des amendes collectées.

Ces amendes s'applique à partir de la 2^{ème} journée du Foot Animation, la 1^{ère} journée n'est pas prise en compte, ainsi que les forfaits.

CRITERIUMS ET PLATEAUX FOOT ANIMATION

FEUILLE DE MATCHS MANQUANTES en 2^{ème} APPEL : 3

29695280 U10 PUC / ES 16 du 16/11/24
 29695272 U10 PO / ES 16 30/11/24
 29695328 U10 PO / ES 16 30/11/24

FEUILLE DE MATCHS MANQUANTES en 1^{er} APPEL: 3

29752115 U11 ES PARISIENNE / PARIS SPORT CULTURE 07/12/24
 29752170 U11 ACASA / NICOLAITE 07/12/24
 29695729 U10 ES PARISIENNE / BON CONSEIL 07/12/24

FORFAITS : 11

U13

Match N° 29809634 : OFC COURONNES
 Match N° 29158205 : AFP 18

U12

Match N° 29510570 : TROPS FC
 Match N° 29751176 : CAMILIENNE SP

U11

Match N° 29752416 : MONTMARTRE

U10

Match N° 29695673 : JA MONTROUGE
 Match N° 29695558 : PARIS ACASA

PLATEAU U7

Absence de CHANTIERS UA sur le site de SALESIENNE PARIS
 Absence de CHAMPIONNET SPORT sur le site de POUCHET
 Absence de ES PARISIENNE sur le site de MACCABI PARIS (2^{ème} forfait)
 Absence de TERNES CS sur le site de MACCABI PARIS

DECISIONS

DOSSIER 11/2024-2025 : critérium U12 poule H et critérium U13 poule F du 07/12/2024

Courriel du Club de l'AS PARIS, demandant le report des matchs, en raison de la fermeture du Stade Nelson Mandela, à Saint Denis.

La commission, reporte à une date ultérieure les rencontres.

Nous demandons à l'AS PARIS, pour toute correspondance concernant le Football Animation de l'adresser à notre CTD DAP, sur la boîte mail de la Technique, et référencer les matchs et poules concernées.

DOSSIER 12/2024-2025 : critérium U13 poule F du 09/11/2024-match n°29693831 AS PARIS / CFFP

Dernière demande de rapport aux 2 équipes, sur les susceptibles incidents d'avant match, entraînant la non réalisation du match.

Nous transmettons le dossier à la commission de discipline.

DOSSIER 13/2024-2025 : criterium U11 poule J du 16/11/2024 - match AS PARIS / TROPS FC

Courriel de TROPS FC, avec une liste de joueurs ayant participé à cette rencontre.

La commission demande, au club recevant, AS PARIS, de nous transmettre, dans les plus brefs délais, la feuille de match, FMI ou Papier, sous peine de match perdu par forfait.

Il s'agit du 3^{ème} rappel.

DOSSIER 14/2024-2025 : critérium U10 poule du 16/11/2024 – match PUC / ES16

Courriel de l'ES16, contenant une liste de joueurs, présents au coup d'envoi, sur le terrain du club recevant, PUC, et nous indiquant que l'équipe recevant, n'était pas présente, donc le match n'a pas eu lieu et aucune feuille de match (FMI ou Papier) n'a été établie.

La commission demande un club du PUC, de nous transmettre ses observations et explications sous peine de déclaration de forfait pour le PUC.

Il s'agit de la 3^{ème} relance.

DOSSIER 15/2024-2024 : critérium U10 poule J du 07/12/2024 – match ES PARISIENNE / AS BON CONSEIL

Courriel de l'AS BON CONSEIL sur la non présentation du club de l'ES PARISIENNE pour établir la FMI ou une Feuille de match Papier.

La rencontre ayant eu lieu, la commission demande des explications au club de l'ES PARISIENNE sur ce sujet.

DOSSIER 16/2024-2025 : critérium U11 poule G du 16/11/2024 – match PARIS SPORT CULTURE / PARIS CA 14

Courriel de PSC, sur les incidents survenus pendant et après match, ainsi que le refus de remplir la FMI de la part du CA PARIS.

La commission demande un rapport à l'éducatrice du CA PARIS, sur son comportement, vis-à-vis de l'arbitre pendant et après la rencontre, et la raison de ne pas avoir remplie la FMI .

La commission transmet le dossier à la commission de Discipline.

DOSSIER 17/2024-2025 : Participation du club PTRAY OLIER, sur les plateaux U6, U7, U8 et U9 :

Courriel, du club de PITRAY OLIER concernant sa participation aux plateaux débutants organisés par le District 75, les samedi matin.

Ce club se trouve dans l'impossibilité de participer à ces Plateaux par manque d'encadrement technique (tous les éducateurs de ces catégories travaillent ou ont des cours le samedi matin).

PITRAY OLIER nous propose d'organiser des Plateaux FUTSAL, les samedis après midi, au Gymnase Montaigne – Paris 6^{ème}.

La commission se dit favorable, à cette demande, les clubs participants seront des clubs libres et Futsal, sous forme de volontariat des clubs visiteurs, afin de palier à la participation de PITRAY OLIER aux plateaux du samedi matin.

La commission soumet au Comité Directeur pour approbation.

CHALLENGES U11 ET U13**EQUIPES QUALIFIEES CHALLENGE U11 DU 23 novembre 2024 :**

POULE A : ESPERANCE PARIS 19 ET FC SOLITAIRES

POULE B : PARIS 17 POUCHET ET NICOLAITE DE CHAILLOT

POULE C : OFC COURONNES ET PARIS ACASA

POULE D : CHALLENGE A REJOUER

POULE E : CA PARIS ET PARIS ALESIA

POULE F : PARIS FC ET PUC

POULE G : LA SALESIENNE ET CENTRE DE PARIS

POULE H : ES PARIS XIII ET MACCABI

POULE I : PARIS SC ET PITRAY OLIER

POULE J : UA CHANTIER ET PARIS XI US

EQUIPES QUALIFIEES CHALLENGE U13 FESTIVAL FOOT DU 23 novembre 2024 :

POULE A : PETITS ANGES ET TROPS

POULE B : SALESIENNE ET ES PARIS XIII

POULE C : ENFANTS DE PASSY ET CA PARIS

POULE D : AFP18 ET UFCP17

POULE E : PARIS XI US ET SOLITAIRES

POULE F : CAMILIENNE ET PARIS SC

POULE G : PARIS 13 ATLETICO ET OFC COURONNES

POULE H : PARIS 17 POUCHET ET UA CHANTIER

POULE I : CHAMPIONNET ET ES16

POULE J : ESPERANCE PARIS 19 ET ENFANTS DE LA GOUTTE D'OR

POULE K : PARIS FC, ACP15 ET PARIS ALESIA

POULE L : PUC, PITRAY OLIER ET ES PARISIENNE

Le prochain tirage au sort des challenges U11 et U13 se déroulera le lundi 9 décembre 2024 et les rencontres se joueront le samedi 11 janvier 2025.

Le prochain tirage au sort du tour de coupes départementales U10 et U12 se déroulera le lundi 9 décembre 2024 et les rencontres se joueront le samedi 11 janvier 2025.

Le Président,
Nuno Filipe MIGUEL



ANNEXE FINANCIERE
FOOTBALL D'ANIMATION
2024 / 2025

Forfait U13-U12-U11-U10	30.00 € par équipe
Absence au plateau (U6 à U9)	30.00 €
Non envoi de la FM	20.00 €
Non envoi du CR de plateau (U6 à U9)	20.00 €
Feuille de rencontre (retard, irrégulière)	9.50 €
Non utilisation de la FMI (à partir de la 2eme fois)	40.00 € par équipe
Licence manquante	4.00 €
Absence non justifiée à une convocation	25.00 €